



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.3 Emprunts

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 12 **Votants** : 12

Date de convocation : 09/05/2023

Date d'affichage : 09/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai, à 18h00.

Le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Jean-François GALLIARD, Paulette FOURNIER, Michel VERNHETTES, Anne-Marie FRENEHARD, Alain DELMAS, Jean-Pierre CHARALEMBOS, Yvan BOUAT, Sabine THOMAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Claude AROCAS,

Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON.

Objet : autorisation du conseil à recourir à l'emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Délibération n° 2023-40

ANNULE ET REMPLACE pour erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au changement d'un véhicule des services techniques du fait de la vétusté du véhicule actuel.

Considérant la proposition de RENAULT en date du 02 mai 2023 pour un fourgon MASTER pour une acquisition de 36 863.16€ TTC et d'une reprise de 4 500€.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt pour l'ensemble du montant de l'acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès du Crédit Agricole, seule banque ayant répondu à la consultation, un emprunt d'un montant de 33 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 7 ans

Taux d'intérêt fixe : 4,07%

Périodicité : mensuelle

Echéances : constantes

Frais de dossier : 300 €

Déblocage des fonds : dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De contracter** un emprunt de 33 000 € auprès de la banque Crédit Agricole aux conditions susmentionnées,
- **D'inscrire** le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- **De s'engager**, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire ou au 1^{er} Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 16 mai 2023

Le Maire,
Richard FIOL



Le secrétaire de séance,

Alain DELMAS